



## APPEL A CANDIDATURE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION ET  
L'EXPLOITATION DE  
DEUX CAMIONS TYPE « FOOD TRUCK » DANS LE CADRE DU FORUM DES  
ASSOCIATIONS 14 SEPTEMBRE 2019

PARC URBAIN SPORTIF

**Dossier de candidature à retourner complet au plus tard :**

**le 1er Juillet 2019 à 16 h 00**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE**  
**En vue de l'occupation temporaire du domaine public**

**Offre de restauration de type Food-Truck au Forum des Associations**  
**le samedi 14 septembre 2019 au Parc Urbain Sportif de la Ciotat**

---

**I°) AUTORITE TERRITORIALE :**

La Ville de La Ciotat représentée par son Maire en exercice Mr. Patrick BORÉ',  
Mairie de La Ciotat  
Rond-Point des Messageries Maritimes  
BP 161  
13708 La Ciotat Cedex

**II°) OBJET DE L'AVIS D'APPEL A CANDIDATURE:**

Le présent appel à candidature porte sur la délivrance d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public, dans le cadre de l'organisation du Forum des Associations le 14 septembre 2019 au Parc Urbain Sportif de La Ciotat, en vue d'occuper le domaine public pour procéder à l'installation, et l'exploitation d'un « Food Truck »

Par cette autorisation, la Ville accorde à chacun des bénéficiaires un droit d'occupation temporaire d'un emplacement du domaine public au sein du Parc Urbain sportif.

**Contraintes techniques**

- Implantation de 2 Food - Trucks aux abords du Théâtre de Verdure sur la dalle en béton avec alimentation 220 V fournie.
- Les candidats devront offrir, à leur charge, un minimum de 30 places assises.

**Contraintes réglementaires :**

Les candidats devront répondre :

- aux normes de sécurité établies par le code de la construction et de l'habitation relatives aux établissements recevant du public.
- aux normes d'hygiène HACCP.
- aux obligations de souscription à un contrat d'assurance.

**III) EXPLOITATION**

**Prise d'effet et durée**

1 jour y compris le montage.

**Domanialité publique**

L'organisation de la présente consultation ne concerne ni un marché public, ni une délégation de service public mais la délivrance d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) du domaine public avec arrêté de permis de stationnement régi par le Code général de la propriété des personnes publiques.

Il est rappelé aux opérateurs économiques que, en application des articles 2122-2 et 2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public ne peut être que temporaire et que l'autorisation présente un caractère précaire et révocable.

## **Redevance**

Montant forfaitaire de la redevance qui devra être acquittée au titre de cette occupation : **161.60 € la journée** conformément à la délibération n°9 du 17 décembre 2018 approuvant le catalogue des tarifs

## **IV) PROCEDURE**

- **Date limite de remise des dossiers** : lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 16h00

**-Forme de la candidature** : La Ville de La Ciotat contractera avec une seule entité, charge à elle de composer si nécessaire une équipe pluridisciplinaire apte à répondre aux différentes compétences à mobiliser.

### **Éléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cette consultation :**

- Un courrier motivé adressé à Monsieur le Maire de La Ciotat indiquant votre souhait de candidater
- Un curriculum vitae présentant vos références
- La présentation de vos équipements
- Un extrait des tarifs proposés et votre plan de communication
- Un extrait K-bis de moins de trois mois,
- Tout document jugé nécessaire par le candidat (ex : revue de presse)

## **V) CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

2 thématiques seront privilégiées : « Cuisine du Monde » et « Burger »

Les dossiers de chaque candidat seront évalués sur la base des 3 critères suivants :

- 1) La qualité ou l'originalité de l'offre
- 2) La tarification – l'offre de 30 places assises minimum
- 3) Packaging éco-responsable

Le candidat ayant obtenu la meilleure note, à l'issue de cette analyse, pourra être reçu pour préciser les modalités de l'occupation.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la Commune se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout, sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.

Les dossiers devront être remis avant la date limite de remise des candidatures fixée à l'article IV, soit

- au service courrier de la Mairie (2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville)
- par courrier, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire  
Direction des Services à la population  
**« Candidature Food Truck- Forum des associations 2019 » Ne pas ouvrir**  
Rond-Point des Messageries Maritimes  
BP 161  
13708 La Ciotat Cedex

#### **IX) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :

Mairie de La Ciotat  
Service Vie Associative – Guichet Unique Association  
N° de téléphone : 04.42.08.88.54 – [gua@mairie-laciotat.fr](mailto:gua@mairie-laciotat.fr)